

Médecine du travail

« Fiche présentation »

Grâce à la médecine du travail, vous pourrez obtenir des informations sur les risques liés à votre métier. C'est en connaissant les risques que l'on peut prendre les mesures pour les éviter ou pour les corriger si nécessaire.

La médecine du travail est composée de plusieurs professionnels disponibles et est adaptée pour chaque situation. Vous pouvez retrouver entre autres des infirmières, des médecins, des toxicologues, des psychologues, etc... Ils sont tous tenus au secret médical et donc à la confidentialité patient / soignant.



Ce qu'il faut retenir :

- Le salarié a l'obligation de se soumettre aux examens médicaux.
- L'employeur prend les rendez-vous médicaux pour ses salariés. Ces derniers peuvent aussi consulter directement la médecine du travail.
- Il n'est pas possible de recevoir de prescriptions, ni d'arrêt de travail de la part du médecin du travail.
- Son rôle et sa mission sont de s'assurer du bien-être au travail et de la santé mentale et physique des salariés.
- A la suite de la visite médicale, le médecin établit un avis d'aptitude ou d'inaptitude selon les conditions de travail et l'état de santé du salarié.